



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2025-539

PUBLIÉ LE 21 OCTOBRE 2025

Sommaire

Académie de Lille - Rectorat de Lille /

R32-2025-10-16-00005 - décision modificative du 16 octobre 2025 portant délégation de signature de Monsieur Michel Daumin, Secrétaire général de la région académique des Hauts-de-France (1 page)

Page 3

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2025-10-20-00014 - Arrêté DOS-GRHH-2025-107 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale des Flandres de BAILLEUL (Nord) (3 pages)

Page 4

Secrétariat général pour les affaires régionales Hauts-de-France /

R32-2025-10-21-00002 - AP MODIFICATION COMPOSITION SRIAS HDF OCTOBRE 2025 (2 pages)

Page 7



Décision modificative portant délégation de signature de signature (services régionaux)

Le secrétaire général de la région académique des Hauts-de-France

VU l'article 222-17 du code de l'éducation ;

VU la délégation rectorale générale du 27 mars 2025 ;

Vu la décision du 3 avril 2025 du secrétaire général de région académique de délégation de signature aux bénéficiaires des chefs de services régionaux et celle du 8 juillet 2025 ;

Décide

Article 1 : La décision du 3 avril 2025 susvisée est modifiée comme suit : « Délégation est donnée à **M. Damien Cuny**, délégué régional académique à la recherche et à l'innovation, à l'effet de signer, au nom de la rectrice de région académique, les ordres de mission des agents de la DRARI ainsi que pour tous les actes relatifs aux frais de réception, actions d'animation et de cohésion à destination des agents de la DRARI, dans la limite du budget annuel alloué à cet effet ».

Article 2: Le secrétaire général de la région académique Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 16 octobre 2025

Michel DAUMIN

**ARRETE DOS-GRHH-2025-107
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE DES FLANDRES DE BAILLEUL (NORD)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. GILARDI Hugo ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-146 du 20 octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale des Flandres de Bailleul (Nord) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 07 juillet 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les appels à candidatures organisés par l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 09 avril 2025 au 09 juin 2025, visant à renouveler l'ensemble des sièges du collège des personnalités qualifiées, pour un nouveau mandat de cinq ans ;

Vu les candidatures reçues ;

Vu le courrier de Monsieur Nicolas LEFEBVRE en date du 3 octobre 2025 informant de la démission de son mandat de représentant du maire de Bailleul à compter du 20 octobre 2025 ;

Considérant les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A compter de la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale des Flandres de Bailleul est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

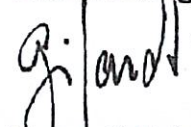
Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur de l'établissement public de santé mentale des Flandres de Bailleul sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 20 octobre 2025

Le Directeur général



Hugo GILARDI

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2025-107)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Le représentant du maire de Bailleul, commune siège de l'établissement, en attente de désignation ;
- Monsieur Antony GAUTIER et Monsieur Pierre GRANDGENEVRE, représentants de la communauté de communes de Flandre Intérieure ;
- Madame Marie SANDRA, représentante du Président du conseil départemental du Nord, et Madame Monique EVRARD, représentante du conseil départemental du Nord.

2° en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le docteur Éric SALOMÉ et Monsieur le docteur Laurent NOTARDONATO, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Virginie BARBRY, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Laëtitia DECLERCQ et Monsieur Vincent LIÉNART, représentants désignés par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalité qualifiée

- Monsieur Robert HOUZÉ, personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France, et une autre personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Nicolas LEFÈBVRE, en qualité de personnalité qualifiée désignée par le préfet du Nord ;
- Madame Dorothee VERWAERDE-DEVOS (Union départementale des associations familiales du Nord) et Monsieur Alain MOREEWS (Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques), représentants des usagers désignés par le préfet du Nord.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

**Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral portant composition de la
section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS)
des Hauts-de-France**

Le préfet de région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires modifiée par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État, notamment ses articles 5 et 7 qui instituent auprès des préfets de région des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de Monsieur Bertrand GAUME en qualité de préfet de région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 juin 2006 modifié fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juin 2023 portant nomination d'un président et d'un vice-président de la section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 11 juillet 2023 portant composition de la section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 août 2025 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Gabriel DELACROY, secrétaire général pour les affaires régionales Hauts-de-France auprès du préfet de région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le procès-verbal relatif à la réunion de l'assemblée plénière de la SRIAS Hauts-de-France du 30 mai 2023, au cours de laquelle les représentants des organisations syndicales des agents ont procédé à un vote en vue de la désignation d'un nouveau président et vice-président de la SRIAS Hauts-de-France ;

Considérant les consultations entreprises et les propositions formulées pour la nomination des membres ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales :

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'article 1er de l'arrêté modifié du 11 juillet 2023 portant composition de la Section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) Hauts-de-France, est modifié comme suit :

«IV - Treize représentants titulaires et treize représentants suppléants des organisations syndicales

Organisation syndicale	Titulaires	Suppléants
FO	M. JEANNOT Jérémy	M. CLETY André
	M. CANGE Joël	Mme FOREST Caroline
	Mme FALAMPIN Aline	Mme ALLART Gwenaëlle
FSU	M. GILBERT Jérôme	Mme VANOYE Élisabeth
	M. ROUSSEAU Emmanuel	M. RAUX Julien
UNSA	M. BLONDEL Frédéric	M. PETIT Henri
	M. STAQUET Claude	M. NORMAND Benoit
CFDT	M. BOULAIN Xavier	M. LOUETTE Frédéric
	Mme MOINE Valérie	M. AKROUH Noureddin
CGT	Mme CARPENTIER Nathalie	Mme HECQ-RIVIERE Thérèse
	Mme RICOUS Carole	Mme LALART Valérie
Solidaires	Mme COINTE Claudie	Mme BLONDIN Aline
CFE-CGC	Mme Laure Le Joseph	M. SZATKOWSKI Jean-Louis

»

Le reste sans changement.

Article 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 21 OCT. 2025

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général
pour les affaires régionales

Jean-Gabriel DELACROY